

FOND DE PLAN
Composé de la base du PCN 2016, de la BD-L-TC 2007 et 2010, de la BD-L-ORHD 2013 et 2014

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (av. 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (inventaire de terrain av. 2013-2014)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
- zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
- zone mixte villageoise
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
- zone de bâtiments et d'équipements publics

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones		max.		min.	
COS	max.	CUS	max.	CUS	min.
CSS	max.	DL	max.	DL	min.

ZONE VERTE

- AGR** Zones agricoles

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones des "servitudes urbanisation"

servitude "urbanisation - paysage"

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- galeries d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
Grands ensembles paysagers "vallée de l'Our" (joint 02/2021)
Coulloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" (joint 02/2021)
Projet Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & Sécurisation de la N7 entre la giratoire Fribühl et la giratoire Wampershaard" (joint 02/2021)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national**

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

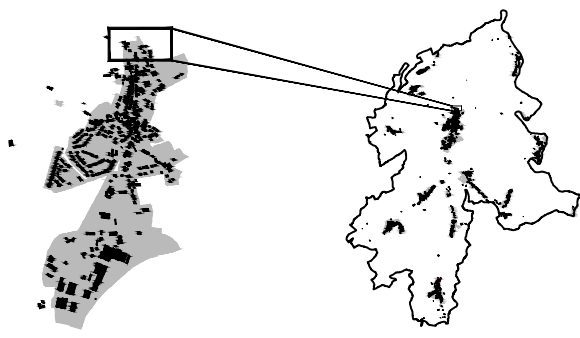
Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17ter/ou 20
source : Ministère "PROCOBOP", CCN, sites sensibles, biotopes - milieux ouverts MCOI 2014, ordres remarquables AEP 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées CO3, sites sensibles, Forder Landschaftsschutzstellen 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 bis habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- Zones des "servitudes urbanisation"
- servitude "urbanisation - Memorial Parc"



Référence:

Saisine du Conseil Communal	-
Avis du Commission d'aménagement	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre des Affaires intérieures	-

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
OBS 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncEpt COncEil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Objet: Extrait du PAG modifié - localité de Hosingen, "Memorial Parc"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208_04_18_II

Indice: - Date: 12.01.2024

Élaboré: N. Mace Contrôlé: C. Rabe Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.